



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2024-016

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2024

Sommaire

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R53-2024-01-29-00003 - Arrêté portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de Bretagne (4 pages) Page 3

R53-2024-01-29-00004 - Arrêté portant nomination du comité régional de prévention et de santé au travail de Bretagne (3 pages) Page 8

Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R53-2024-01-29-00002 - Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine (1 page) Page 12

R53-2024-01-29-00001 - Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (1 page) Page 14

R53-2024-01-30-00001 - Arrêté modificatif n°6 du 30 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère (1 page) Page 16

R53-2024-01-30-00002 - Arrêté modificatif n°8 du 30 janvier 2024 portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (2 pages) Page 18

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2024-01-29-00003

Arrêté portant nomination des membres du
comité régional d'orientation des conditions de
travail de Bretagne



ARRÊTÉ

**portant nomination des membres du comité régional d'orientation
des conditions de travail de Bretagne**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.*133-1 à R.*133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1411-1 ;

Vu les articles L 4641-4 et R.4641-15 à R 4641-21 du code du travail ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DREETS/DSG du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne, à effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, mémoires en défense devant les juridictions administratives et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le comité régional d'orientation des conditions de travail est placé sous la présidence du préfet de région ou son représentant.

Il est composé comme suit :

1. Collège des représentants des administrations régionales de l'Etat :

- Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;
- Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ou son représentant;

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- Madame la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité ou son représentant (voix consultative) ;

2. Collège des partenaires sociaux :

a) Au titre de représentants de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires : Monsieur Frédéric HUON
Madame Stéphanie LE BAIL PAGAN

Suppléants : Madame Clotilde LE CADRE CHANTRENNE
Madame Alexandra BRUNEAU
Monsieur Laurent LE BOLAY
Monsieur André LE GARS

b) Au titre de représentants de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : Monsieur Michel PETITOT
Suppléants : Madame Sonia BREMOND
Madame Alberta DULYMOIS

c) Au titre de représentants de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre ANDREOLI
Suppléants : Madame Véronique DEVY
Un siège à pourvoir

d) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires : Monsieur Hugues NADEAU
Monsieur Olivier CALVEZ
Suppléants : Madame Christelle DUMONT
Monsieur Philippe HERVE
Monsieur Michel FRANCOMME
Monsieur Stéphane KERGOURLAY

e) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires : Monsieur Régis LEBLOND
Madame Lydie LOYER
Suppléant : Monsieur Philippe SAVEAN
Madame Anita THOMAS
Deux sièges à pourvoir

f) Au titre de représentants de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaires : Madame Marie-Claire LAGADEC
Madame Laurie VAUDOISSET
Suppléants : Monsieur Budog MARZIN

Madame Virginie VILLATE
Monsieur Franck NICOLAS
Un siège à pourvoir

g) Au titre de représentants conjoints de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) :

Titulaire : Monsieur Jean Claude FOUCRAUT
Suppléant : Monsieur Thomas LIGAVAN
Un siège à pourvoir

h) Au titre de représentants du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires : Monsieur Eric BALCON
Monsieur Julien BLAZY
Madame Caroline FONTAINE
Monsieur Jean Yves LE BRETON

Suppléants : Monsieur Yann DARCY
Monsieur Eric KOMLAN
Monsieur Jean THOMAS
Madame Charlène LE BAYON
Monsieur Yoann LE BRAS
Monsieur Yannick PREAUCHAT

i) Au titre de représentants de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : Madame Christiane STORCK
Suppléant : Madame Marina BARBIER
Un siège à pourvoir

3. Collège des organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention :

- Madame Véronique BOUYAUX, Directrice de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ou son représentant ;
- Madame Marie Laure DE BONNEVAL, représentant le Directeur régional de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou son représentant ;
- Madame Catherine HINRY, Sous Directrice en charge de la Direction de la Santé Sécurité au Travail à la MSA Portes de Bretagne, représentant les 2 caisses de la Mutualité Sociale Agricole en Bretagne ;
- Madame Agathe COURTOIS, directrice de l'agence Bretagne de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) ou son représentant ;
- Monsieur Michel COMBE, Président du service Santé au Travail en Iroise, représentant l'Association Présanse Bretagne (voix consultative) ;

4. Collège des personnalités qualifiées :

Au titre des personnes morales :

- Madame Françoise LE BERRE - DOULIAZEL, Directrice de l'Institut Maritime de Prévention (IMP) ;
- Madame Isabelle TRON, Directrice de l'Observatoire régional de santé de Bretagne (ORSB) ;

Au titre des personnes physiques :

- Monsieur Quentin ALLIGAND, délégué régional de l'AGEFIPH

- Madame Nathalie DEDESSUS-LE-MOUSTIER, Maître de Conférences en droit privé, Université de Bretagne Sud – IUT de Lorient – Département hygiène, sécurité et environnement / Laboratoire Lab-Lex ;
- Madame Corinne HUON-MARTIN, Infirmière en santé au travail, Déléguée régionale du GIT ;
- Madame le Docteur Nolwenn JOSSO, Médecin Santé au travail de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Madame le Docteur Laurence MARESCAUX, médecin spécialiste en santé au travail, compétences en toxicologie, épidémiologie et risques psychosociaux ;
- Madame Christine MICHEL, Directrice du Service Social du Travail CO-RESO ;
- Madame le Docteur Aurélie OKSENHENDLER, Médecin du Travail ;
- Madame Marie-Odile SERVEL, Ingénieur prévention des risques professionnels ;

Article 2 :

Le mandat des membres du comité désignés au titre des collègues des partenaires sociaux et des personnalités qualifiées est d'une durée de quatre ans renouvelable.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2023 portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Bretagne.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **29 JAN. 2024**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de la région Bretagne



Véronique DESCACQ

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2024-01-29-00004

Arrêté portant nomination du comité régional
de prévention et de santé au travail de Bretagne



ARRÊTÉ

**portant nomination des membres du comité régional de prévention
et de santé au travail de Bretagne**

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.*133-1 à R.*133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1411-1 ;

Vu les articles L 4641-4 et R.4641-15 à R 4641-21 du code du travail ;

Vu l'article R 4641-22 du code du travail fixant la composition du comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DREETS/DSG du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne, à effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, mémoires en défense devant les juridictions administratives et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral de ce jour portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de Bretagne ;

Vu les propositions formulées par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le comité régional de prévention et de santé au travail, formé au sein du comité régional d'orientation des conditions de travail, est placé sous la présidence du préfet de région ou son représentant.

Il est composé comme suit :

1. Collège des partenaires sociaux :

a) Au titre de représentants de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaire : Monsieur Frédéric HUON

Suppléants : Madame Stéphanie LE BAIL PAGAN
Monsieur Laurent LE BOLAY

b) Au titre de représentants de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Titulaire : Monsieur Michel PETITOT

Suppléants : Madame Sonia BREMOND
Madame Alberta DULYMOIS

c) Au titre de représentants de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre ANDREOLI

Suppléants : Madame Véronique DEVY
Un siège à pourvoir

d) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaire : Monsieur Hugues NADEAU

Suppléants : Monsieur Olivier CALVEZ
Madame Christelle DUMONT

e) Au titre de représentants de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaire : Monsieur Régis LEBLOND

Suppléants : Madame Lydie LOYER
Monsieur Philippe SAVEAN

f) Au titre de représentants de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire : Madame Marie Claire LAGADEC

Suppléants : Monsieur Budog MARZIN
Madame Virginie VILLATE

g) Au titre de représentants du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires : Monsieur Eric BALCON
Monsieur Julien BLAZY
Monsieur Yoann DARCY

Suppléants : Monsieur Eric KOMLAN
Monsieur Jean THOMAS
Madame Charlène LE BAYON
Monsieur Yoann LE BRAS
Monsieur Yannick PREAUCHAT

h) Au titre de représentants de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Titulaire : Madame Christiane STORCK

Suppléants : Madame Marina BARBIER
Un siège à pourvoir

2. Collège des administrations régionales de l'État et des organismes régionaux de sécurité sociale :

- Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, et trois autres membres de cette direction ;
- Madame Marie Laure DE BONNEVAL, représentant le Directeur régional de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou son représentant ;
- Madame Catherine HINRY, Sous Directrice en charge de la Direction de la Santé Sécurité au Travail à la MSA Portes de Bretagne, représentant les 2 caisses de la Mutualité Sociale Agricole en Bretagne ;

Article 2 :

Le mandat des membres du comité désignés au titre du collège des partenaires sociaux est d'une durée de quatre ans renouvelable.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2023 portant nomination des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail de la région Bretagne.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **29 JAN. 2024**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de la région Bretagne


Véronique DESCACQ

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-29-00002

Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant
modification de la composition du conseil de la
caisse primaire d assurance maladie
d Ille-et-Vilaine



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
MINISTERE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024
portant modification de la composition du conseil
de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 29 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine,

Vu les arrêtés modificatifs des 18 avril, 28 août, 3 et 16 octobre 2023,

Vu la désignation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) le 15 janvier 2024,

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 29 avril 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), remplace Madame Frédérique MARIA en tant que membre suppléant :

Madame Morgane GEORGIN

Article 3

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-29-00001

Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la caisse d'allocations
familiales d'Ille-et-Vilaine



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté modificatif n°5 du 29 janvier 2024
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine

Le ministre de la santé et de la prévention,
La ministre des solidarités et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine,

Vu les arrêtés modificatifs des 10 mars, 26 avril, 4 juillet 2022 et 23 mai 2023,

Vu la désignation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) le 15 janvier 2024,

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 7 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Mathieu NOBLET

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

La ministre des solidarités et des familles,
Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-30-00001

Arrêté modificatif n°6 du 30 janvier 2024 portant
modification de la composition du conseil de la
caisse primaire d assurance maladie du Finistère



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté modificatif n°6 du 30 janvier 2024
portant modification de la composition du conseil
de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère,

Vu les arrêtés modificatifs des 4 avril, 17 juin, 20 octobre 2022, 13 juin et 3 octobre 2023,

Vu la désignation formulée par la Confédération générale du travail (CGT) le 10 janvier 2024,

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 31 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération générale du travail (CGT), remplace Monsieur Yannick GUEHENNEUX en tant que membre suppléant :

Madame Christine PERRIER

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2024-01-30-00002

Arrêté modificatif n°8 du 30 janvier 2024 portant
modification de la composition du conseil
départemental des Côtes d'Armor au sein du
conseil d'administration de l'union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales de Bretagne



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif n°8 du 30 janvier 2024
portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu les arrêtés modificatifs des 4 juillet et 20 octobre 2022, 6 février, 26 mai, 13 juin, 28 novembre et 18 décembre 2023,

Vu la modification de représentation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

ARRETENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), remplace Monsieur Aymeric SALANSON en tant que membre titulaire :

Monsieur Marc MORELLE

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), le siège de membre suppléant de Monsieur Marc MORELLE est déclaré vacant

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET